

## prime de depart em retraite

## Par mazedo, le 21/07/2019 à 18:54

j'ai travaller 20 ans comme salarié dans le batiment et 22 ans a mon compte, est c' que j'ai le droit a la prime de depart ? je suis en retraite depuis octrobre 2016 on entent parler de ça et j'aimerai savoir si j'ai le droit parce que je parle avec des gens qui on travaller moins que moi et on plus de retraite que moi merci de me repondre

## Par Visiteur, le 21/07/2019 à 21:49

Merci de respecter les dispositions d'utilisation du site. BONJOUR !!!

Le montant de votre retraite est lié à vos cotisations, comment avez vous cotisé pendant ces 22 années ,,?

En ce qui concerne la prime de départ elle est versée par votre dernier employeur en fonction du temps passé chez lui.

## Par P.M., le 22/07/2019 à 08:15

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez si vous voulez parler de l'indemnité de fin de carrière versée par Pro BTP..